

Rapport du jury

Concours : CAPLP interne – CAER-CAPLP

Section : Économie et gestion

Option : Commerce et vente

Session 2026

Rapport de jury présenté par :

Miriam Bénac

Présidente du jury

Sommaire

Présentation du concours	2
Observations générales sur la session 2026.....	4
Épreuve écrite d'admissibilité : dossier RAEP.....	5
Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie	11

Présentation du concours

1. Données statistiques concernant la session 2026

	CAPLP		CAER	
Postes budgétaires	40		29	
Inscrits	486		227	
ADMISSIBILITÉ				
Nombre de candidats non éliminés*	294	Soit 60,49 % des inscrits	186	Soit 81,94 % des inscrits
Admissibles	110	Soit 37,41 % des candidats non éliminés	86	Soit 46,24 % des candidats non éliminés
Barre d'admissibilité	11 / 20		13 / 20	
ADMISSION				
Nombre de candidats présentés	105	Soit 95,45 % des admissibles	84	Soit 97,67 % des admissibles
Nombre de candidats admis sur liste principale	40	Soit 36,36 % des admissibles	29	Soit 33,72 % des admissibles
Barre d'admission	13,17/20		15,17/20	
Moyenne des candidats admis	16,29/20		17,37/20	
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire	5	Soit 4,45 % des admissibles	2	Soit 2,33 % des admissibles
Barre de la liste complémentaire	12,67/20		15,07/20	

**Les candidats « non éliminés » sont des candidats ayant rempli toutes les conditions d'inscription requises (cf. réglementation du concours présentée en I.3)*

2. Principales ressources documentaires à la disposition des candidats.

Tous les textes officiels règlementant les concours de recrutement sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-de-recrutement-d-enseignants-1106>

Les BO diffusent également les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

Les épreuves du concours conduisent le jury à apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence à celles que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 publié au bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013).

Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation est consultable à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-454473>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation nationale, à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'économie et de la gestion, il est recommandé aux candidats de consulter le centre de ressources pour l'enseignement professionnel en économie-gestion, consultable à l'adresse suivante :

<http://www.cerpeg.ac-versailles.fr/>

Les sites web consacrés à la discipline, ainsi que le périodique électronique Ecogest@actu (sur abonnement) qui sont susceptibles de leur fournir des informations utiles et actualisées, et de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'économie et gestion en ligne permet la recherche et l'accès à des ressources, facilités par le flux d'actualité du site national :

<https://eduscol.education.gouv.fr/4419/economie-et-gestion>

Le concours du CAPLP interne, dans la spécialité commerce-vente vise à promouvoir des personnels qui témoignent d'une expertise scientifique et didactique dans le champ du commerce et de la vente, appréhendé du point de vue de l'enseignement en voie professionnelle. Les programmes de référence, sont ceux des enseignements professionnels conduisant aux diplômes des niveaux 3 et 4 dans la spécialité commerce-vente correspondant à la section économie-gestion

Le présent rapport de jury a été élaboré par les membres du jury, dans le souci de rendre compte du déroulement de la session mais aussi d'apporter des conseils aux candidats qui se préparent pour la session 2026. J'invite l'ensemble des candidats au concours à en prendre connaissance pour se préparer de manière optimale. Certains ne semblent pas avoir eu connaissance des préconisations formulées dans le précédent rapport de jury.

La session 2026 témoigne de la poursuite de la tendance de fond à l'augmentation du nombre de candidats inscrits, tant dans le public que dans le privé, en raison du développement important de l'offre de formation dans le champ du commerce et de la vente dans la voie professionnelle, et du nombre élevé de professeurs contractuels pour assurer les enseignements qui en relèvent.

Pour le CAPLP interne, le nombre de postes proposés a effectivement connu une nette progression en cinq ans, passant de 15 en 2021 à 40 en 2026.

Le CAER a enregistré une hausse significative du nombre de postes, de 10 en 2021 à 29 en 2026, soit une quasi multiplication par trois.

La qualité du vivier a donc permis cette année, comme les années précédentes, de pourvoir les postes sans difficultés. La barre d'admission était largement supérieure à la moyenne pour le public comme pour le privé.

On peut néanmoins observer que certains candidats n'ont qu'une connaissance partielle de l'actualité de la discipline et des enjeux de la réforme des lycées professionnels. Se préparer au concours nécessite que les candidats approfondissent leur maîtrise de la discipline, ainsi que leur connaissance de l'actualité de la voie professionnelle. Le jury attend des candidats des réponses pertinentes et argumentées aux questions posées, des propositions de solutions mobilisant à bon escient les éléments théoriques et pratiques selon une approche personnelle et non formatée.

Enfin, il serait utile que les candidats appréhendent mieux la dimension didactique, liée aux savoirs disciplinaires, et la dimension pédagogique liée à la mise en œuvre de la transmission des savoirs au sein d'une classe. Cela devrait se traduire par un repérage plus marqué des d'obstacles présents dans les savoirs eux-mêmes, afin d'aider l'élève à les surmonter grâce à une stratégie didactique adaptée au public d'apprenants dont ils ont la charge.

Les membres du jury et les appariteurs ont été attentifs, comme à l'accoutumée, à maintenir un environnement serein et bienveillant afin d'offrir aux candidats de bonnes conditions de préparation et de soutenance de leur épreuve d'admission. J'en profite pour remercier la direction et les personnels du lycée Lucien Voilin à Puteaux qui met à disposition les équipements et les salles nécessaires pour organiser les différentes phases de ce concours dans d'excellentes conditions.

Miriam Bénac

Présidente du jury

3. Statistiques

Notes	N<5	5≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<14	14≤N<16	N≥16	Total
Nombre de dossiers total CAER et CAPLP	13	72	57	59	83	72	5	361
Pourcentage	3,60 %	19,94 %	15,79 %	16,34 %	23 %	19,94 %	1,39 %	

La moyenne générale des dossiers présentés est de 10,71 pour les candidats du CAPLP interne et de 12,31 pour les candidats du CAER.

Les notes pour cette épreuve s'échelonnent de 2 à 17 pour les candidats du CAPLP interne et de 5 à 17 pour le CAER.

4. Définition de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle – arrêté du 25 janvier 2021 modifié

Coefficient 1

Le dossier est adressé par le candidat au ministre chargé de l'Éducation nationale dans les délais et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans les délais et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative. Cette réalisation est donc relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. L'analyse du candidat devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux. L'analyse du candidat devra porter sur la transmission des connaissances, les compétences visées et les savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, la conception et la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être opportunément

abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, en particulier celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties doit être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le candidat en signant la page de garde.

Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

5. Commentaires du jury

La rédaction du dossier de RAEP doit être l'occasion pour le candidat de mettre en valeur son parcours professionnel, les éléments de son expérience témoignant de son implication dans l'exercice de son métier ainsi que la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Le jury est en effet particulièrement sensible à la qualité de la présentation de l'expérience professionnelle du candidat, et notamment, la cohérence du parcours, ainsi que son adéquation avec le projet professionnel envisagé.

Il faut considérer le dossier RAEP comme un moyen pour les candidats de démontrer aux membres du jury, non seulement une maîtrise des compétences attendues, mais également une construction de celles-ci lors du parcours professionnel. En effet, l'expérience professionnelle relève non seulement des activités exercées, mais également de la mise au jour des compétences acquises au fil d'un cheminement, y compris à partir des difficultés rencontrées et des stratégies mises en œuvre pour les surmonter. C'est ce travail de réflexion sur le parcours professionnel qu'il convient intellectuellement de mener. Ainsi, le dossier ne peut être construit comme une liste d'actions supposées se raccrocher à telle ou telle compétence. De fait, il revient aux candidats de sélectionner des situations de travail emblématiques, caractéristiques de leur parcours, leur ayant permis d'appréhender et de mobiliser les compétences attendues pour l'exercice du métier. La capacité des candidats à mettre en perspective leur parcours au regard de leur projet professionnel et à prendre du recul sur les compétences acquises au profit du métier envisagé est valorisée par le jury.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA FORME DU DOSSIER RAEP

Dans le cadre d'un recrutement de professeurs, la maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que la qualité de l'expression sont des prérequis auxquels le jury veille avec une très grande rigueur. Ces compétences de base sont indispensables pour accompagner au mieux les élèves vers le niveau de compétences rédactionnelles attendues à la fin de leur scolarité. Les dossiers ne respectant pas ces exigences sont lourdement sanctionnés.

Le jury rappelle que :

- Les consignes de présentation, de pagination et de mise en forme exigées par le B.O. doivent être respectées.
- Les documents en annexe doivent illustrer de manière judicieuse et pertinente la séance pédagogique présentée et comporter un nombre de pages, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux documents annexés maximum. (J.O. n°102 du 3 mai 2011).
- La mise en page doit être claire et aérée pour en faciliter la lecture.
- Le dossier doit être structuré (faisant apparaître notamment des paragraphes), lisible et paginé.
- Le dossier (avec la page de garde administrative signée et datée) doit être téléversé par le candidat dans l'espace prévu à cet effet sur l'application d'inscription Cyclades.
- Le candidat doit veiller à téléverser des documents lisibles.
- La compréhension des éléments du dossier doit se faire sans liens externes (QR Code, liens ...)

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE FOND DU DOSSIER RAEP

Partie 1 du dossier :

Cette partie doit présenter, clairement et sans redondance, la formation initiale (diplômes et/ou qualifications obtenues), la formation continue et le parcours professionnel (en entreprise et/ou dans le système éducatif).

La lecture de cette partie doit permettre de comprendre facilement la cohérence du parcours professionnel et les compétences acquises au regard du référentiel de compétences d'un enseignant, en particulier en économie et gestion, dans la voie professionnelle, dans la spécialité commerce-vente. Pour mémoire, le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation est consultable en ligne (cf. lien paragraphe I.2).

Les expériences d'enseignement doivent être décrites précisément, en indiquant le statut professionnel, le type d'établissement(s) d'exercice et les services (matières) assurés au moment de la constitution du dossier, avec l'intitulé exact de la classe, du niveau, ses caractéristiques, et l'intitulé de la discipline enseignée.

Les expériences en entreprise doivent être décrites quant à leur contenu et aux compétences acquises pouvant être réinvesties dans la pratique d'enseignant.

Les expériences de la vie associative participent à la construction des compétences des candidats et peuvent donc apparaître dans cette partie.

En fonction de la richesse de leur parcours, les candidats sont invités à faire des choix quant aux situations professionnelles évoquées et à éviter un inventaire trop général ou superficiel. La capacité des candidats

à mettre en exergue les situations professionnelles emblématiques eu égard au métier d'enseignant auquel ils se destinent est valorisée. L'évocation éventuelle du profil des élèves rencontrés doit permettre de mettre en valeur les compétences professionnelles construites à leur contact.

L'expérience professionnelle doit être clairement transposée vers les motivations et les compétences attendues de l'enseignant.

Partie 2 du dossier :

Il s'agit, dans cette seconde partie, de choisir et de présenter une séquence personnelle de formation correctement dimensionnée pour mettre en valeur les compétences attendues.

La présentation structurée doit permettre de connaître l'environnement dans lequel le candidat élabore sa proposition pédagogique, les objectifs visés, les moyens et les supports utilisés avec les élèves. Que le thème présenté soit restreint, ou plus étendu, (une ou plusieurs séances sur un point précis du référentiel), le jury attend la présentation d'une proposition pédagogique personnelle, analysée et argumentée. Elle doit également être précise, basée sur une solide réflexion didactique, cohérente avec un référentiel, relevant du champ de la spécialité du concours, et située dans une progression explicitée.

Les meilleurs dossiers :

- adoptent une démarche horizontale et spiralaire du référentiel des activités professionnelles ;
- reposent sur des situations d'apprentissage professionnalisantes et concrètes ;
- annoncent clairement les objectifs et font apparaître distinctement la démarche inductive mise en œuvre ;
- traitent d'un thème significatif du champ de la spécialité du concours de manière pertinente, attractive pour les élèves et en lien avec l'évolution des métiers ;
- adossent explicitement leurs pratiques professionnelles au référentiel des compétences des personnels de l'éducation ;
- placent l'élève au cœur des apprentissages ;
- proposent des modalités pédagogiques adaptées aux profils des élèves pour leur permettre de s'impliquer pleinement dans les activités proposées ;
- prennent en compte de manière pertinente le contexte d'établissement et mobilisent les dispositifs, outils existants ;
- permettent au jury de se projeter facilement dans la classe ;
- mobilisent des outils numériques pertinents, adaptés, justifiés et en lien avec l'activité proposée ;
- sont enrichis de documents professionnels issus de la réalité des organisations et utilisent judicieusement les expériences tirées des PFMP ;
- mettent en évidence l'articulation des étapes de travail didactique et pédagogique ;
- démontrent la capacité du candidat à avoir un regard analytique et réflexif sur sa pratique professionnelle, à évaluer les conséquences de ses choix sur les apprentissages, à s'interroger sur les conditions de l'efficacité de son enseignement, à rechercher des solutions pour remédier aux difficultés rencontrées ;

- proposent des annexes pertinentes, explicites et actualisées illustrant concrètement la démarche pédagogique en fournissant par exemple une production d'élèves, les supports remis aux élèves, la fiche d'intention pédagogique, le déroulement de séance et les outils d'évaluation ;
- explicitent les attentes de l'enseignant en matière d'évaluation des acquis des élèves, les modalités prévues ainsi que les propositions de remédiation envisagées ;
- placent explicitement l'activité proposée dans une progression réaliste et cohérente ;
- envisagent les prolongements de la séquence dans d'autres situations d'apprentissage et les transversalités possibles ;
- prennent en compte les rénovations les plus récentes et les dispositifs découlant de la transformation de la voie professionnelle et de la réforme des lycées professionnels.

Le jury a pénalisé :

- le non-respect des limites de pages fixées (2 pages pour la première partie et 6 pages maximum pour la seconde) ;
- un contexte professionnel peu explicité et trop peu en lien avec le métier ;
- des dossiers s'appuyant sur un manuel scolaire et/ou comportant des reproductions de celui-ci ;
- des dossiers détaillant avec excès des concepts et des théories relevant des sciences de l'éducation perdant de vue l'objectif fixé à la partie 2 ;
- des dossiers qui abordent des savoirs et non des compétences ;
- des dossiers qui se limitent à une description factuelle, sans analyse réflexive étayée, et dans lesquels l'évaluation est incohérente avec la séquence ou inexistante ;
- des dossiers dans lesquels les intentions pédagogiques, le déroulement et les résultats attendus ne sont pas toujours clairement identifiés et développés ;
- des situations d'apprentissage qui ne sont pas transposées en lycée professionnel, qui ne s'appuient pas suffisamment sur la complémentarité et sur l'interactivité entre le monde de l'entreprise et des compétences acquises au lycée ;
- des séquences pédagogiques présentées ne relevant pas de la spécialité du concours et qui ne sont pas transposées dans ce champ et explicitées dans l'analyse ;
- le manque de réflexion et d'approfondissement sur la transversalité envisagée ;
- un défaut d'actualisation des connaissances des candidats en matière de rénovations des diplômes et de connaissance des principaux dispositifs pédagogiques mis en place dans le cadre de la réforme des lycées professionnels ;
- des annexes non explicitées, non actualisées, voire non pertinentes ou inutiles qui ne viennent pas illustrer les activités proposées ;
- les dossiers qui présentent des activités non élaborées par les candidats car un usage du « plagiat » a été identifié ;

- les dossiers comportant une juxtaposition de documents sans mise en perspective, ou présentant un parcours professionnel et des éléments qui peuvent conduire le jury à s'interroger sur la réalisation effective par le candidat des éléments présentés ;
- l'absence de lien avec les épreuves certificatives ;
- l'absence de qualité formelle des documents proposés aux élèves : orthographe, syntaxe, lisibilité.

6. Conseils aux futurs candidats

Il est conseillé aux candidats de lire très attentivement les textes officiels pour se remémorer l'étendue et la diversité des missions attachées au métier d'enseignant et se doter ainsi d'une grille d'analyse de leur parcours professionnel. Les textes définissant l'épreuve sont utiles également afin d'orienter la rédaction du dossier et se rapprocher le plus possible des attentes du jury, exprimées notamment au travers des six critères d'évaluation évoqués dans le point 2.

Le jury attend des candidats :

- qu'ils démontrent leur capacité à prendre en compte le référentiel métier des compétences de l'enseignant ;
- qu'ils soient les concepteurs de la séquence proposée, ainsi que des annexes pédagogiques et que leurs choix soient cohérents et pertinents ;
- que s'ils utilisent l'IA générative, alors cet usage fasse l'objet d'une démarche réfléchie, professionnelle et pertinente et ne se substitue pas à une réflexion personnelle dans l'élaboration de leurs séances pédagogiques ;
- s'ils se présentent pour la deuxième voire la troisième fois, qu'ils renouvellent leur dossier et qu'ils proposent des annexes actualisées ;
- qu'ils fassent un réel effort de didactisation de situations issues de la réalité professionnelle ;
- qu'ils cherchent à concrétiser la séquence en explicitant les objectifs opérationnels, les compétences visées, la démarche, le déroulement, les enchaînements, les attendus ainsi que les activités professionnalisantes confiées à l'élève ;
- qu'ils proposent des situations d'apprentissage contextualisées, réalistes et concrètes par rapport à la taille de la classe, au niveau d'enseignement et à l'environnement de travail ;
- qu'ils démontrent une capacité à intégrer dans leurs pratiques les réformes en cours ;
- qu'ils proposent une analyse témoignant d'une bonne maîtrise des différents référentiels du tertiaire commercial, de leur complémentarité et transversalité ;
- qu'ils prennent du recul et qu'ils justifient leurs choix pédagogiques et didactiques au regard de leur expérience ;
- qu'ils fournissent un effort d'analyse réflexive et de remédiation concrète des situations proposées ;
- qu'ils présentent des annexes pertinentes, utiles à la séquence présentée et synthétisées ;

- qu'ils intègrent l'usage du numérique de manière pertinente dans les activités présentées ;
- qu'ils ne présentent pas plus de dix pages d'annexes ;
- qu'ils soignent davantage la rédaction, la structuration, et la relecture (orthographe et syntaxe).

Les cas particuliers :

Les candidats qui n'exercent pas ou n'ont pas exercé en voie professionnelle tertiaire commerciale (expériences en vie scolaire ; expérience d'enseignement dans le premier degré, dans une autre discipline, dans l'enseignement supérieur, en formation d'adultes ou en voie technologique ; expérience professionnelle en entreprise ou administration hors enseignement) peuvent éprouver une certaine difficulté à constituer leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour tenir compte des spécificités de l'enseignement de la gestion commerciale en voie professionnelle. Ces candidats ne doivent pas pour autant se sentir exclus du concours interne dès lors qu'ils remplissent les conditions d'inscription. Ils doivent concevoir et présenter une transposition didactique de leurs expériences en filière professionnelle dans le domaine du tertiaire commercial. Cette transposition ne peut pas rester implicite et n'être induite que par le choix de la réalisation pédagogique choisie par le candidat : elle doit être clairement explicitée dans le dossier, en prenant notamment appui sur les référentiels du champ de la discipline du concours et des guides d'accompagnement pédagogique.

Point d'attention : Le jury n'a pas été en capacité de traiter un certain nombre de dossiers en raison du non-respect des normes de présentation et de format (ex. : première partie > à 2 pages dactylographiées / seconde partie > à 6 pages dactylographiées...), ainsi que les dossiers ne présentant pas de transposition didactique en filière professionnelle et dans le champs du tertiaire commercial. Les candidats se présentant au concours sont donc invités à prendre le temps de lire les textes relatifs à la présentation des documents attendus et à mettre en application les consignes qui y figurent.

Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie

7. Statistiques

Notes	N<5	5≤N<8	8≤N<10	10≤N<12	12≤N<14	14≤N<16	N≥16	Total
Nombre de candidats CAPLP	4	19	12	19	13	16	22	105
Pourcentage	3,81 %	18,10 %	11,43 %	18,10 %	12,38 %	15,24 %	20,95 %	
Nombre de candidats CAER	1	7	8	9	14	20	25	84
Pourcentage	1,19 %	8,33 %	9,52 %	10,71 %	16,67 %	23,81 %	29,76 %	
Nombre de candidats total	5	26	20	28	27	36	47	189
Pourcentage	2,65 %	13,76 %	10,58 %	14,81 %	14,29 %	19,05 %	24,87 %	

Les notes obtenues à cette épreuve s'échelonnent de 2 à 20 pour les candidats du CAPLP interne et de 3 à 20 pour les candidats du CAER.

La moyenne générale des candidats interrogés est de 11,69 pour le CAPLP interne et de 13,41 pour le CAER.

La moyenne générale des admis est de 16,29 pour les candidats du CAPLP interne et de 17,37 pour les candidats du CAER.

8. Définition de l'épreuve

Coefficient : 2

Durée de la préparation : 3 heures

Le thème porte sur le champ professionnel correspondant à la section et comporte des aspects économiques et juridiques. Des documents peuvent être remis au candidat par le jury.

L'épreuve comprend un exposé (30 minutes maximum) et un entretien avec le jury (30 minutes).

Elle vise à apprécier l'aptitude du candidat à communiquer oralement, sa capacité à structurer notamment un exposé, une séquence d'activités, un cours, sa connaissance des métiers, des activités et des pratiques professionnelles, sa connaissance des référentiels et programmes d'enseignement, son aptitude à adapter son enseignement aux évolutions technologiques et aux exigences pédagogiques.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste à cet effet à la disposition du jury.

Les questions du jury ont pour objectif d'approfondir les propositions pédagogiques scénarisées du candidat et d'entraîner une analyse réflexive de sa pratique.

Les programmes de référence, sur lesquels porte l'épreuve d'admission, sont ceux des enseignements professionnels conduisant aux diplômes des niveaux 3 et 4 dans la spécialité commerce-vente correspondant à la section économie-gestion.

9. Remarques générales

Lors de la session et en fonction de leur journée de passage, les candidats ont eu à traiter un des sept sujets proposés.

Le candidat doit se munir pour sa préparation de tous les programmes et référentiels relevant du champ du concours. Le jury recommande vivement de s'appuyer sur ceux-ci pour situer et construire son exploitation pédagogique. Le candidat peut prendre appui sur des documents personnels sous format papier ou numérique à l'exception de documents pré-formatés à compléter.

Par ailleurs, le candidat peut utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et est considérée comme une tentative de fraude. Enfin, aucune impression ne peut être réalisée.

L'attention du candidat est attirée sur la nécessité de sélectionner et d'utiliser avec discernement sa documentation. En effet, au travers de l'exploitation pédagogique, le candidat doit mettre en avant ses compétences d'analyse et de prise de recul, au-delà de la seule maîtrise des savoirs disciplinaires. Lors de la préparation, le recours à une documentation surabondante a tendance à nuire à une réflexion didactique personnelle, à la valorisation de ses pratiques pédagogiques et de son expérience.

10. Commentaires du jury

LES CONSTATS

Le jury note parfois des écarts forts entre la note obtenue au dossier RAEP (admissibilité) et celle relevant de la prestation orale du candidat lors de l'admission.

Les choix opérés en termes de stratégie pédagogiques et didactiques ne sont pas toujours justifiés.

La consigne amène le candidat à structurer la séance proposée, cependant le jury constate que les propositions pédagogiques s'en éloignent.

La prise en compte du contexte reste descriptive voire sans appropriation.

Le jury remarque que certains candidats utilisent un vocabulaire pédagogique lié aux sciences de l'éducation et font référence à des théories d'apprentissage, et d'évaluation sans en maîtriser le sens ni en montrer l'utilisation concrète dans leurs pratiques.

L'EXPOSÉ

Les candidats disposent de 30 minutes maximum pour exposer leur exploitation pédagogique. Certains n'ont pas utilisé la totalité du temps imparti.

De nombreux candidats tardent à présenter la séance et son déroulé.

Les intentions pédagogiques et les objectifs pour les élèves ne sont pas toujours définis. De même, les activités et les outils pédagogiques proposés ne sont pas suffisamment explicites pour permettre au jury de se représenter le travail de l'élève et de l'enseignant afin de comprendre la démarche pédagogique mise en œuvre.

On peut regretter une absence de réflexion, trop fréquente, sur la nature et la place de la trace écrite ainsi que sur ses conditions de production. Un manque de réflexion sur les acquis des élèves et sur leur évaluation par compétences est trop souvent constaté. Cela concerne notamment l'évaluation certificative.

Certains candidats ne traitent pas le thème proposé. Ils utilisent parfois des supports pré-formatés inadaptés pouvant transformer l'exposé en une simple lecture. Des transversalités, en particulier en économie-droit, sont mises en évidence mais ne sont pas toujours pertinentes. L'exposé ne suit pas forcément le plan annoncé et la conclusion peut être omise.

Les meilleurs candidats se sont distingués par leur capacité à :

- s'approprier les référentiels et les programmes de manière judicieuse en lien avec la consigne ;
- intégrer de manière pertinente des éléments du contexte d'enseignement du sujet ;
- interagir dans un échange constructif avec le jury ;
- gérer leur stress et faire preuve de qualités de communication durant l'épreuve ;
- concevoir et présenter une séance articulée à une séquence ;
- scénariser leurs productions pédagogiques en mobilisant des compétences de plusieurs blocs du référentiel ;
- proposer des activités et des supports pédagogiques personnels, adaptés aux spécificités du public visé ;
- identifier et expliciter la place et le rôle de l'élève dans les activités proposées ;

- situer leur action dans l'accompagnement du parcours professionnel de l'élève ;
- appréhender et mettre en œuvre les réformes en cours dans le traitement du sujet ;
- intégrer les évolutions de l'environnement professionnel, économique et technologique ;
- organiser le travail prenant en compte la diversité des élèves ;
- intégrer de manière pertinente l'outil numérique à des fins pédagogiques ;
- s'emparer à bon escient de la liberté pédagogique ;
- exploiter les PFMP ;
- valoriser les transversalités ;
- présenter et justifier les modalités d'évaluation ;
- analyser et justifier leurs choix pédagogiques ;
- procéder à une analyse réflexive pertinente de leur pratique ;
- démontrer des aptitudes à la gestion de classe.

L'ENTRETIEN

L'objectif de l'entretien est de permettre au jury, pendant 30 minutes, de faire préciser et justifier par le candidat ses choix didactiques et pédagogiques pour démontrer son aptitude à enseigner. Il s'agit ainsi d'obtenir les précisions nécessaires sur les points suivants :

- l'exploitation pédagogique dans le cadre de la prise en compte de la réforme des lycées professionnels : analyse de la démarche mise en œuvre, des objectifs visés, des consignes et activités proposées aux élèves, des outils mobilisés, des acquis des élèves, des modalités d'évaluation, des difficultés rencontrées ainsi que des leviers identifiés pour y remédier, et de la gestion de classe ;
- la maîtrise des savoirs, des programmes, des référentiels et des modalités de certification ;
- la connaissance des acteurs et partenaires du système éducatif : communauté éducative d'un établissement, relations avec les parents, avec les entreprises et les tuteurs notamment, parcours de formation des élèves ;
- la connaissance de l'environnement professionnel du diplôme : évolution des métiers, environnement technologique, évolutions organisationnelles.

Le jury revient sur le dossier RAEP pour éclairer, approfondir ou prolonger les choix didactiques et pédagogiques effectués par le candidat.

Les meilleurs candidats ont su faire preuve :

- d'écoute active ;
- d'adaptabilité ;
- de projection ;
- d'une argumentation convaincante ;
- d'une analyse réflexive.

Ils ont pu s'appuyer sur leurs pratiques d'enseignement, leur expérience, leur rôle au sein de leur établissement et les valoriser.

11. Conseils aux candidats

PRÉPARATION

La préparation, d'une durée de 3 heures, doit permettre au candidat de prendre de la distance avec ses productions précédentes pour réaliser une présentation personnelle et originale et montrer qu'il s'est approprié le thème du sujet. **La présentation d'une séance préparée en amont du sujet proposé, est à proscrire.**

Pour répondre parfaitement aux exigences de l'épreuve, le thème doit être :

- analysé de la façon la plus exhaustive possible pour bien le définir ;
- inscrit dans une stratégie pédagogique ;
- intégré à une présentation personnalisée ;
- présenté avec les activités prévues ou une première ébauche de celles-ci à confier aux élèves.

Il est conseillé aux candidats d'élaborer une séance pédagogique qui exploite le référentiel en prenant en compte des éléments les plus saillants du contexte, les activités professionnelles et les périodes de formation en milieu professionnel.

Au cours du travail de préparation, il est nécessaire de :

- lire le sujet dans son intégralité ;
- analyser le contexte d'enseignement proposé ;
- fixer des objectifs pédagogiques cohérents et pertinents au regard du contexte, du public visé et de la séance ciblée ;
- diversifier les méthodes d'enseignement et les supports professionnels utilisés au cours de la séance afin de favoriser l'implication, l'attention et l'activité des élèves ;
- prendre en compte l'hétérogénéité de la classe et le parcours de l'élève ;
- adapter les supports pédagogiques présentés au contexte d'enseignement ;
- prévoir la mise en œuvre et l'animation de la séance (consignes données aux élèves, mise en activité des élèves, interventions de l'enseignant, utilisation de supports visuels...) ;
- montrer sa capacité à mesurer le degré d'acquisition des compétences des élèves pour les prendre en compte dans la conception d'activités tout au long du cycle de formation ;
- prendre en compte les contextes de la discipline, de l'environnement, le projet pédagogique de la classe ;
- envisager les prolongements possibles de la séance ;
- utiliser la totalité du temps de l'épreuve.

Ce travail de conception doit donner lieu à **une réalisation personnelle, prenant précisément en compte le contexte proposé et** montrant la capacité du candidat à choisir les méthodes et les stratégies pédagogiques adaptées au public dont il précise le profil. L'utilisation systématique et exclusive de manuels, sans réflexion didactique préalable, ne permet pas au jury d'apprécier la façon dont l'enseignant appréhende la construction des compétences avec les élèves.

Il est rappelé que lors de l'exposé et de l'entretien aucun matériel de projection ne sera mis à la disposition du candidat.

EXPOSÉ – ENTRETIEN

Il est attendu d'un candidat à un concours de recrutement d'enseignant qu'il sache maîtriser et adapter sa communication verbale et non verbale (débit, gestuelle, posture, niveau de langage, sans oublier la présentation générale, c'est-à-dire la tenue vestimentaire et le maintien qui se doivent d'être à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'un futur enseignant).

Il semble souhaitable que le candidat débute son exposé par une brève présentation personnelle.

Le candidat doit expliquer sa démarche pédagogique en ayant le souci de préciser le plus concrètement possible et de justifier :

- ses choix didactiques ;
- l'activité précise attendue de la part des élèves ;
- les objectifs de la séquence ou de la séance ;
- l'organisation temporelle ou spatiale de la classe (groupe ou non) ;
- l'animation et la gestion de classe ;
- la place de la séance dans la progression.

Il ne doit, en aucun cas, faire un exposé théorique sur la pédagogie ni réaliser un résumé d'un référentiel.

Si le candidat présente une séquence intégrant plusieurs séances, il est conseillé, de présenter précisément une séance plutôt que d'aborder superficiellement toutes les séances évoquées.

Les enjeux liés à l'évaluation doivent être présents dans l'esprit du candidat. Les critères d'évaluation et les modes d'évaluation des compétences doivent être énoncés clairement lors de l'exposé.

Le candidat doit démontrer sa connaissance du public auquel il s'adressera et sa capacité à s'y adapter. Il doit être capable d'identifier les éventuelles difficultés auxquelles il pourrait être confronté et les stratégies de remédiation à envisager.

Il doit être capable de prendre du recul et de réfléchir sur sa pratique.

Il doit être en mesure de se poser des questions sur la possibilité d'envisager une transposition sur d'autres formations du champ de la discipline du concours.

En conclusion, le jury attire l'attention du candidat sur la nécessité de préparer rigoureusement l'épreuve orale du concours en ayant une bonne connaissance :

- des référentiels, des guides d'accompagnement pédagogiques et des vade-mecum liés à la transformation de la voie professionnelle et de la réforme des lycées professionnels ;
- des conditions de certification ;
- du programme d'économie droit.

La réussite à ce concours interne en économie gestion, option commerce-vente destine les lauréats à enseigner principalement en lycée professionnel. S'il n'est pas nécessaire pour réussir le concours d'y avoir déjà enseigné, il est en revanche indispensable de **s'informer et de se familiariser avec les spécificités de la voie professionnelle**, tant en termes de publics que de contenus et de démarches pédagogiques à mettre en œuvre.